

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Compte rendu du conseil du 17 mars 2016

- L'immeuble sis au 42 avenue Carnot à Palais est vendu au prix de 81 000 €.
- Sont également mis en vente, un mobile home désaffecté qui servait de poste SNSM aux Grands sables (300 €), la scène mobile (2 000 €), une Clio (500 €) ainsi qu'une remorque benne (6 000 €), un chargeur (4 500 €) et une benne grappin (1 500 €).
- Programmation culturelle 2016 :
Dans un budget contraint de 20 000 €, la programmation de la salle Arletty 2016 a été votée. Seront proposés aux bellilois et à nos visiteurs :
 - Le vendredi 22 avril 2016 : « OUTSIDE DUO - Just Playing » (musique celtique)
 - Le samedi 25 juin 2016 : « PLANTEC » et « Jean-Claude TRÉGUIER » (festnoz)
 - Le dimanche 17 juillet 2016 : « BÉNUREAU en solo » (humour noir)
 - Vacances de la Toussaint : « Juliette + Roméo = AESD » (spectacle jeune public)
 - Le vendredi 11 novembre 2016 : « Cinq femmes racontent la grande guerre à Belle-Île-en-Mer » (théâtre)
- Le schéma de mutualisation des services entre la CCBI et les communes est approuvé et portera, dans un premier temps, sur l'élaboration en commune des PLU, la gestion du personnel SNSM surveillant les plages, la mise en place de groupement de commande et la gestion de la signalétique vélo.
- Transports publics : Nouvelle délégation de service public (DSP)
Depuis 1999, et par délégation du département, la CCBI organise le transport collectif terrestre (y compris les scolaires). La DSP en cours se termine le 31/12/2016. Une délégation de gestion et d'exploitation est relancée à compter du 1^{er} janvier 2017, pour 8 ans et 8 mois. Une commission spécifique, composée de 5 membres titulaires, sous l'autorité du président, est constituée.
- Déchets : Dans le cadre du programme « Zéro gaspillage, zéro déchets », un concours à destination des établissements scolaires « Recyclons le papier » est organisé du 18 avril au 31 mai 2016. Les lauréats seront récompensés par différents prix.
- Assainissement : L'Agence de l'eau continue à apporter un soutien financier dans le cadre de son 10^{ème} programme, soit plus de 1,7 millions d'euros sur 3 ans.

Compte rendu du conseil du 31 mars 2016

Finances :

Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont approuvés et résumés ainsi :

Compte principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 5 570 458,74 €
Recettes : 7 847 163,16 €

Investissement :

Dépenses : 859 033,85 €
Recettes : 730 289,90 €
Résultat de l'exercice = - 115 214,14 €

Abattoir :

Fonctionnement :

Dépenses : 464 264,26 €
Recettes : 490 968,17 €

Investissement :

Dépenses : 144 136,13 €
Recettes : 312 983,60 €
Résultat de l'exercice = - 31 778,79 €

Aérodrome

Fonctionnement :

Dépenses : 214 958,60 €
Recettes : 251 012,58 €

Investissement :

Dépenses : 4 222,77 €
Recettes : 290 847,75 €
Résultat de l'exercice = + 87,70 €

Assainissement collectif

Fonctionnement :

Dépenses : 666 883,51 €
Recettes : 1 018 877,35 €

Investissement :

Dépenses : 2 119 773,48 €
Recettes : 2 122 055,55 €
Résultat de l'exercice = + 216 024,30 €

Centre de secours

Fonctionnement :

Dépenses : 416 023,21 €
Recettes : 416 023,21 €

Investissement :

Dépenses : 1 114 334,18 €
Recettes : 474 030,18 €
Résultat de l'exercice = 0 €

Assainissement non collectif :

Fonctionnement :

Dépenses : 85 475,46 €
Recettes : 230 679,09 €

Investissement :

Dépenses : 1 854,00 €
Recettes : 2 990,00 €
Résultat de l'exercice = - 27 396,54 €

Déchets :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 724 612,71 €
Recettes : 2 192 817,91 €

Investissement :

Dépenses : 411 660,93 €
Recettes : 478 715,95 €
Résultat de l'exercice = + 1 603,90 €

Transports publics :

Fonctionnement :

Dépenses : 418 572,23 €
Recettes : 366 986,25 €

Investissement :

Dépenses : 3 432,45 €
Recettes : 125 804,80 €
Résultat de l'exercice = - 59 184,44 €

Les budgets primitifs sont votés sous le signe de la rigueur et de la contrainte des dépenses, notamment celles du personnel (- 3 %). En voici le résumé :

Compte principal :

<u>Fonctionnement</u> :	7 128 037 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	1 149 863 €
Recettes :	2 732 037 €
Abattoir :	
<u>Fonctionnement</u> :	439 623 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	127 757 €
Recettes :	364 811 €
Aérodrome	
<u>Fonctionnement</u> :	219 931 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	35 470 €
Recettes :	335 094 €

Assainissement collectif

<u>Fonctionnement</u> :	814 250 €
<u>Investissement</u> :	3 388 900 €

Centre de secours

<u>Fonctionnement</u> :	404 610 €
<u>Investissement</u> :	702 174 €

Assainissement non collectif :

<u>Fonctionnement</u> :	
Dépenses :	651 848 €
<u>Investissement</u> :	
Dépenses :	2 500 €
Recettes :	177 384 €

Déchets :

<u>Fonctionnement</u> :	2 028 872 €
<u>Investissement</u> :	

Dépenses :	548 471 €
Recettes :	820 545 €

Transports publics :

<u>Fonctionnement</u> :	500 870 €
<u>Investissement</u> :	

Dépenses :	143 €
Recettes :	125 057 €

Le prix du carburant à Belle-Île

Pour exemple, quand l'utilisateur paie 1,55 € le litre d'essence à la pompe à Belle-Île, il paie :

- 0,31 € pour l'achat du carburant
- 0,01 € pour le transport en camion de Donges jusqu'au pétrolier
- 0,09 € pour le transport maritime
- 0,14 € pour les frais de fonctionnement du dépôt et la marge du fermier (selon la convention de DSP)
- 0,69 € pour les différentes taxes (TICPE/TGAP/CPSSP/Organic/Droits port)
- 0,25 € pour la TVA

plus la marge des stations-services.

Paiement en ligne : Restauration scolaire et REOM

Depuis le début de l'année, l'envoi par mail des factures de restauration scolaire est possible. À la demande de certains parents, il a été instauré le paiement en ligne par carte bancaire.

Ce nouveau mode de paiement (TIPI : Titres Payables par Internet) va donc être proposé pour les factures concernant la restauration scolaire mais aussi pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Le télépaiement par carte bancaire sur Internet vous permet de régler ces factures plus facilement, 24 h/24, 7 jrs/7, sans avoir à se déplacer. Il sera opérationnel dès les factures début mai (cantine) et fin du 1^{er} semestre (REOM).

Vous pourrez payer ces sommes sur Internet en vous connectant sur www.tipi.budget.gouv.fr et en saisissant les informations qui seront indiquées sur vos factures (*identifiant collectivité et référence de la facture*). N'hésitez pas à contacter nos agents pour toute aide ou information complémentaire.

Déchets

Dans le cadre des actions « **Territoire zéro gaspillage zéro déchet** » de la CCBI, découvrez la nouvelle page de notre site : [Réduisons nos déchets](http://www.ccbi.fr) sur www.ccbi.fr. Un groupe Facebook : « Belle-Île : objectif zéro déchet » a également été créé.

Formation compostage à domicile : Une grande partie de nos déchets de cuisine, de maison ou de jardin est compostable et finie trop souvent dans la poubelle d'ordures ménagères.

Afin de valoriser les déchets biodégradables sur notre territoire, la CCBI propose une formation sur le compostage à domicile à l'issue de laquelle un composteur vous sera mis à disposition gratuitement (dans la limite d'un composteur par foyer non équipé). Pour tout renseignement sur les prochaines dates de formation et inscription contacter Benoît (02 97 31 20 21 ou prevention.dechets@ccbi.fr).

Prochain **conseil communautaire** prévu le mardi 2 juin 2016 à 20 h, salle Arletty à Le Palais. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou à l'accueil de la CCBI à Haute Boulogne.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr

www.ccbi.fr